



Colocation et départ du colocataire sans avertir

Par **egunonetxea**, le **08/01/2010** à **13:16**

Bonjour,

Mon colocataire est parti en décembre 2008 sans avertir. Depuis un an, je règle la totalité du loyer. Aujourd'hui, j'ai des problèmes financiers et je ne peux plus assumer cette charge. Comment faire pour récupérer les sommes et l'obliger à respectr le bail car il n'a pas donné son congé au propriétaire.

Merci

Par **chris_idv**, le **08/01/2010** à **13:31**

Bonjour,

Cela dépend des modalités de la colocation et des conditions stipulées (par écrit) entre colocataires.

Comme il est peu probable que vous obteniez quoique ce soit de la part de votre ancien colocataire le plus simple est de dénoncer le bail et de quitter votre location actuelle.

Salutations,